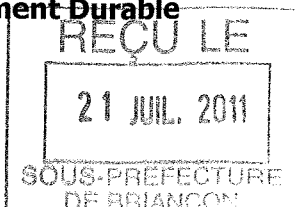




Développement Durable

DELIBERATION

N° 2011-56 du 19 Juillet 2011



**OBJET : GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE,
AVENANT AU MARCHÉ**

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 19 juillet 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juillet 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 jusqu'à la délibération n° 2011-55
28 à partir de la délibération n° 2011-56

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votes : 30 jusqu'à la délibération n° 2011-55
31 à partir de la délibération n° 2011-56

M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM - M. Raymond CIRIO (à partir de la délibération n° 2011-56)- Mme Renée PETELET (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) - M. Maurice DUFOUR, Mme Francine DAERDEN (représentant M. Alain NICOLOSO), Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU Mme Nicole GUERIN - Mme Catherine VALDENNAIRE - M. Philippe SEZANNE - M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean Louis FAURE - M. Alain FARDELLA - M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI - M. Edmond CADET – M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC – M. Jacques DEYME - M. Pierre LEROY - M. Henry RAOUX - M. Philippe STOCKLI - M. Philippe MARIACHER - M. René SIESTRUNCK - M. Thierry AIMARD (représentant M. Alain BLOCH TREFOUSSE) - M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET Mme Laurence FINE - Mme Brigitte BOREL.

Avaient donné pouvoir : M. Mohamed DJEFFAL à Mme Nicole GUERIN
Mme Claudine FINE à M. Alain FARDELLA
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Etait excusé : M. Guy HERMITTE.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-157-1 du 6 juin 2011,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2008-067 en date du 28 novembre 2008 approuvant le principe d'une maîtrise d'ouvrage communautaire pour l'implantation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture orientée Sud de la Station d'épuration Pur'Alpes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2008-067 en date du 30 mars 2010 autorisant le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et tout acte afférent à la mise en œuvre du générateur photovoltaïque.

Considérant la nécessité d'établir un avenant du fait de la suppression de certains travaux prévus initialement (suppression d'un afficheur), entraînant une modification du coût total de l'opération,

Vu l'avis favorable de la Commission « Technique, Environnement et développement Durable » en date du 27 juin 2011,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 28 juin 2011,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant annexé à la présente comme suit :

Montant initial TTC.	:		501.293,27 €
Montant avenant TTC	:	Moins value de	9.867,00 €
Montant après avenant TTC :			491.426,27 €

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ce dernier.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **21 JUIL. 2011**

Date affichage : **22 JUIL. 2011**